

<b>Brevet</b>		<b>Module de l'agriculture</b>
<b>LW 16</b>	<b>Economie alpestre</b>	
<b>Conditions préalables</b>	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur et disposant d'une expérience pratique suffisante dans la branche ou le secteur visé.	
<b>Compétences</b>	A la fin du module, les candidat(e)s: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. utilisent des techniques de production adaptées à l'alpage</li> <li>2. effectuent une gestion du troupeau conforme à son bien-être</li> <li>3. évaluent la fonctionnalité des accès et des bâtiments</li> <li>4. gèrent un alpage selon des critères économiques</li> <li>5. évaluent et interprètent les règlements des alpages</li> <li>6. prennent conscience des attentes des milieux de la protection de la nature et du patrimoine</li> </ol>	
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et évaluation des différents types de végétation</li> <li>- Exploitation herbagère différenciée de l'alpage</li> <li>- Technique de pâture</li> <li>- Santé des animaux</li> <li>- Evaluations des étables alpestres / accès et bâtiments</li> <li>- Approvisionnement en eau et en énergie</li> <li>- Gestion des alpages, règlements des alpages et prescriptions d'estivage</li> <li>- Commercialisation des produits</li> <li>- Protection de la nature et du patrimoine (biodiversité et qualité du paysage alpestre)</li> <li>- Rentabilité de l'exploitation des estivages</li> </ul>	
<b>Durée de formation</b>	Le module comprend 40 heures au total, dont 25 heures pour les cours, les exercices et les visites et environ 15 heures pour le travail personnel et l'examen modulaire.	
<b>Evaluation</b>	Examen oral (30 minutes sous forme de tournée d'alpage)	
<b>Reconnaissance</b>	Le module est capitalisable pour l'obtention du brevet et de la maîtrise dans le champ professionnel de l'agriculture selon la liste des modules.	
<b>Prestataires</b>	Centres de formation agricole et branches spéciales	
<b>Validité</b>	6 ans après l'évaluation du module	
<b>Nombre de points</b>	2	
<b>Remarques</b>		

<b>Objectifs détaillés</b>		
<b>Le/la candidat(e) est capable de ...</b>		<b>Niveau C*</b>
<b>1.1</b>	... reconnaître les principaux types de végétation et en déduire les particularités de l'emplacement	C3
<b>1.2</b>	... décrire les soins aux pâturages et la lutte contre les adventices	C2
<b>1.3</b>	... expliquer le principe d'une exploitation herbagère différenciée, conforme à la situation de l'alpage	C2
<b>1.4</b>	... établir un plan de pâture et de fumure (plan d'exploitation simple)	C4
<b>2.1</b>	... commenter les exigences des animaux pour la pâture, les soins et les systèmes de stabulation	C2
<b>2.2</b>	... expliquer les mesures propres à la santé du troupeau	C2
<b>3.1</b>	... évaluer la fonctionnalité des accès et des bâtiments	C6
<b>3.2</b>	... analyser l'approvisionnement en énergie et en eau de l'alpage	C4
<b>4.1</b>	... décrire la conduite d'une comptabilité alpestre simple	C2
<b>4.2</b>	... analyser les décomptes de salaire avec le personnel de l'alpage	C4
<b>4.3</b>	... décrire et planifier l'engagement et la conduite du personnel	C4
<b>4.4</b>	... expliquer la commercialisation des produits de l'alpage	C2
<b>5.1</b>	... expliquer les prescriptions d'estivage	C2
<b>5.2</b>	... analyser les règlements des alpages et s'adapter à de nouvelles situations	C4
<b>5.3</b>	... analyser l'ordonnance sur les contributions d'estivage et appliquer ses contenus à son entreprise	C5
<b>6.1</b>	... expliquer l'importance de la biodiversité pour l'alpage	C2
<b>6.2</b>	... expliquer la notion de "qualité du paysage" et en déduire des conséquences pour la gestion de l'alpage	C3

\* Taxonomie de Bloom